

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

PRESENTS Michel CALMET Maire, Christiane RICORT, Robert PASERO, Jean-Louis DALLONI, Michèle BARNOIN adjoints, Séverine CANINO, Yoleine BONFANTE-CURTI, Jean-Pierre PRIORIS, Josiane CORDIER, Béatrice MAURIN, Jean NICOLAS, Bernard FRUCHIER

Absents représentés : Louis FADAS représentée par Christiane RICORT 1er Adjoint, Richard FONTI par Robert PASERO

Absent : Richard DERSAHAKIAN

Le Conseil municipal formant la majorité des membres en exercice peut délibérer en application de l'article L 212-17 du CGCT.

M CALMET ouvre la séance à 19 heures 00.

Mme RICORT est désignée comme secrétaire de séance

A l'unanimité des membres présents et représentés, le PV de la séance du 03 mars 2016 201 est adopté

ORDRE DU JOUR :

- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
- DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE DE LUCERAM.
- DEMANDE DE SUBVENTION PROJET SORTIE SCOLAIRE CAMP DES ECLAIREURS DE BLAUSASC
- DEMANDE DE SUBVENTION ENTENTE SPORTIVE LUCERAMOISE
- DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE FRANÇOIS RABELAIS.
- DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES DE PEIRA-CAVA
- DEMANDE DE SUBVENTION AMIS DU RAIL AZUREEN.
- SUBVENTION CCAS
- AMENAGEMENT DE DEUX GITES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
- CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DES RESEAUX PUBLICS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
- RENOUELEMENT CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES PARTENAIRES TERRITORIAUX
- DOTATION CANTONALE 2016/2017 : PROGRAMME POUR LA VOIRIE COMMUNALE
- CA 2015 ET BP 2016 BUDGET COMMUNAL
- CA 2015 ET BP 2016 EAU ASSAINISSEMENT LUCERAM
- CA 2015 ET BP 2016 EAU PEIRA-CAVA
- CA 2015 ET BP 2016 CIMETIERE
- QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur CALMET remercie le personnel administratif pour son implication lors de cette période de transition compte-tenu du départ à la retraite de Madame MASSIERA Solange.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Olivia RODRIGUES a présenté par courrier en date du 24 mars 2016 reçu en mairie le 04 avril 2016 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Monsieur Jean-Pierre PRIORIS est donc appelé à remplacer Madame Olivia RODRIGUES au sein du Conseil Municipal. Monsieur PRIORIS a accepté cette prise de fonction. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral Monsieur Jean-Pierre PRIORIS est installé dans ses fonctions de conseiller municipal. Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE DE LUCERAM.

Madame Christiane RICORT 1^{er} Adjoint, présente la demande de subvention sollicitée par la Chorale de LUCERAM.

Elle propose d'allouer une subvention d'un montant de 850 € pour l'année 2016.

Oui l'exposé de Madame Christiane RICORT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer la somme de 850 euros au titre de fonctionnement à la Chorale de Lucéram pour l'année 2016.

Cette somme sera prélevée au BP 2016.

DELIBERATION N°158

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET SORTIE SCOLAIRE CAMP DES ECLAIREURS DE BLAUSASC

Madame Christiane RICORT 1^{er} Adjoint, expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame Geneviève CORNARD directrice de L'école Charles Barraya pour l'organisation d'un séjour au camp des Eclaireurs de Blausasc pour les classes de PS-MS/ GS-CP, CE1 CE2 ET CE2-CM1 pour deux jours et une nuit en camping au mois de juin 2016.

La subvention sollicitée auprès de la Commune est de 16 euros par enfant pour deux jours et une nuit de camping pour un prévisionnel de 73 enfants soit un total de 1168 euros.

Oui l'exposé de Madame Christiane RICORT 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide d'allouer un budget de 16 euros par enfant pour un prévisionnel de 73 enfants soit la somme de 1168 euros.

DELIBERATION N°159

DEMANDE DE SUBVENTION ENTENTE SPORTIVE LUCERAMOISE

Madame Christiane RICORT 1^{er} Adjoint présente la demande de subvention sollicitée par l'Entente Sportive Lucéramoise pour le fonctionnement de

l'association et la participation financière à des tournois organisés en dehors du Département.

Elle propose d'allouer une subvention d'un montant de 1200 € pour l'année 2016.

Où l'exposé de Madame Christiane RICORT 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer la somme de 1200 euros au titre de fonctionnement à l'Entente Sportive Lucéramoise pour l'année 2016 et la participation financière à des tournois organisés en dehors du Département

Cette somme sera prélevée au BP 2016.

DELIBERATION N°160

DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE FRANÇOIS RABELAIS.

Madame Christiane RICORT 1^{er} adjoint donne lecture du courrier adressé par le Collège F. Rabelais sollicitant une demande de subvention pour les élèves de Lucéram ayant participé à des voyages scolaires au cours de l'année 2015 et 2016 en Italie, en Espagne et en Angleterre. Il précise que treize enfants domiciliés sur la commune sont concernés.

Le coût des voyages par enfant se répartit comme suit :

Voyage en Italie du 21 au 27 mars 2015 montant 451 euros.

Voyage en Espagne du 18 au 25 avril 2015 montant 458 euros.

Voyage en Angleterre du 1^{er} au 5 février 2016 montant 404 euros.

Elle propose une aide de 50 € par enfant soit un total de 650 euros. Cette aide de 50 euros sera versée directement aux familles concernées en fonction de la liste dressée par le Collège.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer la somme de 50 € par enfant soit un montant total de 650 €, au titre de la participation de la commune pour les voyages scolaires au cours de l'année 2015 et 2016 organisés par le Collège F. Rabelais à condition que ce soit le Collège François Rabelais qui se charge de redistribuer cette somme aux élèves concernés.

DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES DE PEIRA-CAVA

Monsieur Robert PASERO Adjoint présente la demande de subvention déposée par Monsieur le Président du Comité des Fêtes et des Sports de Peira-Cava, sollicitant une aide financière destinée à financer les activités prévues pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 1 200 euros au titre de fonctionnement du Comité des Fêtes de Peira-Cava et des Sports de Peira-Cava pour l'année 2016.

Cette somme sera prélevée au BP 2016.

DELIBERATION N°161

DEMANDE DE SUBVENTION AMIS DU RAIL AZUREEN.

Monsieur Robert PASERO adjoint, présente la demande de subvention sollicitée par l'Association des « Amis du Rail Azuréen » pour l'année 2016.

Ouï l'exposé de Monsieur Robert PASERO adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 90 euros au titre de fonctionnement à l'Association des « Amis du Rail Azuréen » pour l'année 2016.

Cette somme sera prélevée au BP 2016.

DELIBERATION N°162

SUBVENTION CCAS

Accord à l'unanimité

DELIBERATION N°163

AMENAGEMENT DE DEUX GITES : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Christiane RICORT 1^{er} adjoint rappelle que le Conseil Départemental a alloué une subvention à la Commune de Lucéram de 36 900 euros pour la création de deux gîtes dans l'ancienne poste.

Du fait de la complexité technique de l'élaboration du projet, la Commune n'a pu engager les travaux dans les délais impartis.

Madame Christiane RICORT précise qu'il convient de renouveler la demande de subvention.

Ouï l'exposé de Madame Christiane RICORT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, le renouvellement de la demande de subvention.
- De solliciter l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention allouée par le département.

DELIBERATION N°164

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DES RESEAUX PUBLICS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur Jean-Louis DALLONI adjoint rappelle que par délibération n°224 en date du 10 décembre 2010, la Commune a signé une convention d'assistance technique à la gestion des réseaux publics de production et de distribution d'eau potable établi par le Conseil Départemental.

Il précise qu'un service d'assistance technique à l'eau potable (S.A.T.E.P) a donc été créé au sein du Conseil Départemental, lors du vote du budget primitif du 27 Janvier 2006, dont l'objectif est d'apporter aux collectivités des conseils permettant d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des ouvrages d'eau potable.

Il indique que le financement de cette mission est entièrement pris en charge par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et le Conseil Départemental.

La durée de cette convention est d'un an, renouvelable tacitement quatre fois par période d'un an. Cette convention est arrivée à son terme le 25 février 2016 et doit être renouvelée.

Monsieur Jean-Louis DALLONI adjoint donne lecture à l'assemblée du projet de convention d'assistance technique à la gestion des réseaux publics de production et de distribution d'eau potable établi par le Conseil Départemental et demande au conseil municipal :

- d'approuver la convention proposée
- d'autoriser le Maire à la signer

DELIBERATION N°165

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES PARTENAIRES TERRITORIAUX

Monsieur Robert PASERO adjoint expose au Conseil Municipal:

Les bibliothèques départementales de prêt (BDP) ont été transférées aux départements par la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

La lecture publique est donc une compétence obligatoire des départements, qui sans exercer de tutelle sur les collectivités territoriales en charge du fonctionnement des bibliothèques, a pour vocation de soutenir et de développer les bibliothèques, dans un objectif de rééquilibrage territorial.

Il rappelle que par délibération N°122 du 21 août 2009, la commune a signé une convention de développement de la lecture publique entre le Conseil général, aujourd'hui, Conseil départemental et ses partenaires territoriaux.

La présente convention définit le cadre de la coopération entre le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et la collectivité partenaire, pour ce concerne le développement de la lecture publique, les services apportés par la Médiathèque départementale et les engagements attendus de la collectivité partenaire, quelle que soit la typologie de la bibliothèque.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir renouveler la présente convention avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de

- RENOUELER la présente convention avec le Conseil départemental des Alpes -Maritimes.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **DELIBERATION N°166**

DOTATION CANTONALE 2016/2017 : PROGRAMME POUR LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'estimation du projet des travaux de voirie à effectuer dans le cadre de la dotation cantonale 2016/2017 qui s'élève à 166 666€ HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal avec 13 voix pour et 1 abstention :

- approuve les projets présentés pour un montant de 166 666 € HT

- autorise le Maire à passer les marchés nécessaires ainsi que la maîtrise d'ouvrage avec le cabinet TPFi
- indique que la part communale a été inscrite au BP 2016
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

" Travaux HT	166 666 €
" Subvention Départementale :	129 560 €
" Part communale	37 106 €

Monsieur le Maire détaille les travaux à réaliser : création d'un parking au cimetière pour l'accueil des campings cars, création d'un parking quartier la Morga, finition du boulevard Inférieur à Peira-Cava, goudronnage parking et table d'orientation à Peira-Cava, goudronnage chemin des Mounts , réfection mur de Lierra.

DELIBERATION N°167

BUDGET COMMUNAL

Monsieur Le Maire Michel CALMET, a tenu à rappeler que, depuis 2011 la commune a perdu, en cumulé, 137000 euros de dotations de l'ETAT. En 2015, cette baisse a été de 11200 euros, elle sera encore de 18200 euros en 2016...

Il souligne que la baisse des dotations de l'Etat oblige la commune à une plus grande rigueur dans la gestion, d'autant plus qu'il a été décidé de ne pas augmenter les impôts (délibération N)168 Fiscalité directe locale 2016)

Monsieur CALMET présente le récapitulatif du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 de la commune. Il indique qu'en 2015, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 380 095 euros, en diminution de 4%. La baisse de 9.4% des dépenses de fonctionnement, avec 1 187 913 euros, a permis de dégager un excédent de 192 182 euros, en progression de 50%.

Les dépenses d'équipement, avec 679 760 euros, ont progressé de 66%; les subventions perçues (dont 63.7% du Département) ont été de 287 679 euros et un emprunt de 300 000 euros a été mis en place. Avec cet emprunt, l'endettement total de la commune s'élève à 1 152 300 euros (capacité de désendettement en 6 ans)...ce qui laisse une marge de manœuvre pour les investissements futurs...pour autant que l'épargne brute (excédent) demeure suffisante et pérenne...

DELIBERATION N°168

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 187 913.38 €
 RECETTES 1 380 095.42 €
 RESULTAT REPORTE 214 196.32 €
 RESULTAT DE CLOTURE 406 378.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 781 801.01 €
 RESTE A REALISER 656 585.92 €
 RESULTAT DE CLOTURE 156 800.98 €
 RECETTES 960 282.97 €
 RESTE A REALISER 518 055.42 €
 RESULTAT REPORTE – 21 680.98 €

M. CALMET quitte la salle durant le vote du compte administratif conformément à l'article L2121-144 du CGCT ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 de la Commune et procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de 406 378.36 €. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter la somme de 200 000 euros en investissement. Le report de fonctionnement 2016 sera donc de 206 378 .36 € Monsieur NICOLAS regrette également les baisses significatives des dotations de l'Etat. Il n'a aucune remarque à faire sur le compte administratif et note avec plaisir un bilan plutôt positif. Il indique que le compte administratif est plutôt favorable mais stipule qu'il est nécessaire de rester vigilant par rapport aux frais de personnel. Monsieur CALMET lui signifie que du fait de nombreuses maladies, il a fallu pallier à ces absences par des emplois auxiliaires mais aucune embauche supplémentaire n'a été effectuée en 2015.

DELIBERATION N°153

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 243 127.84 €

RECETTES 1 357 568.01 €

RESULTAT REPORTE 206 378.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 1 712 218 €

RESULTAT A REALISER 656 585.92 €

RECETTES 1 720 664.74 €

RESULTAT REPORTE 156 800.98 €

RESTE A REALISER 518 055 .42 €

Le budget est mis au vote.

Pour : Michel CALMET, Christiane RICORT, Jean-Louis DALLONI, Robert PASERO, Michèle BARNOIN, Yoleine BONFANTE CURTI, Séverine CANINO, Josiane CORDIER, Jean-Pierre PRIORIS

Contre : Jean NICOLAS, Béatrice MAURIN

Abstention : Bernard FRUCHIER

Dossier école/cantine (maîtrise d'ouvrage déléguée au SILCEN)

Monsieur CALMET indique que la Commune a lancé un emprunt de 200 000 euros concernant ce dossier. Monsieur NICOLAS note que cet emprunt n'apparaît pas sur le budget. Monsieur CALMET lui indique que les premiers remboursements commenceront en mai 2017, c'est pourquoi cet emprunt ne figure pas au budget. Monsieur Nicolas s'étonne car en 2011 il y avait une dette d'environ 340 000 euros et qu'elle a été supprimée et que l'intégration des 200 000 euros devrait apparaître. Monsieur CALMET indique qu'un point sur les recettes et les dépenses a été fourni fin décembre par le SILCEN. L'intégralité de ces chiffres apparaît au budget en « opérations patrimoniales » (041).

Projet 3 en 1

Concernant ce programme d'investissement, notamment en raison du projet « 3 en 1 », Monsieur NICOLAS pense que ce programme n'est pas compatible avec ce que la Commune est capable de dégager d'autofinancement. Il se dit relativement inquiet et indique que selon ses calculs l'endettement de la commune d'ici fin 2019 sera d'environ 2 700 000 euros.

Monsieur CALMET estime que le projet du « 3 en 1 » sera subventionné au minimum à 50%. Il a obtenu des assurances pour un concours substantiel de la CCPP et espère obtenir des aides complémentaires (dotation parlementaire...) Il stipule

également que certains biens communaux peuvent être mis en vente ce qui permettra de moins emprunter.

Madame Yoleine CURTI BONFANTE quitte la séance à 21h30

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT LUCERAM

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 136 224.23 €
RECETTES 161 330.92 €
RESULTAT REPORTE 28 183.24 €
RESULTAT DE CLOTURE 53 289.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 158 393.46 €
RESTE A REALISER 42 780.38 €
RECETTES 96 324.13 €
RESTE A REALISER 35 643.38 €
RESULTAT REPORTE 86 531.52 €
RESULTAT DE CLOTURE 24 462.19 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 et procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de 53 289.93 €

DELIBERATION N°154

Monsieur NICOLAS constate qu'il y a un écart de 16 500 euros et demande à quoi cela correspond. Monsieur CALMET s'engage à vérifier ces éléments.

BUDGET PRIMITIF 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 153 654.09 €
RECETTES 160 153 .47 €
RESULTAT REPORTE 53 289.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 238 855.93 €
RESTE A REALISER 42 780.38 €
RESULTAT REPORTE 24 462.19 €

Le budget est adopté à l'unanimité

Monsieur Nicolas pense que l'évaluation des recettes est surévaluée car par rapport au nombre de jours facturés en 2015, il y aura 40 jours de moins, ce qui représente une baisse d'environ 10%. Il rajoute que l'endettement de la Commune par rapport au budget de l'eau n'a pas été communiquée et du fait que l'essentiel de l'emprunt se fait par le biais du SILCEN il serait utile d'avoir l'information.

Monsieur CAMET s'engage à fournir ces informations.

BUDGET EAU PEIRA-CAVA

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 24 788.31 €
RECETTES 25 081.27 €
RESULTAT REPORTE 673.89 €
RESULTAT DE CLOTURE 966.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 19 438.26 €

RECETTES 22 228 .98 €

RESULTAT REPORTE 32 245.25 €

RESULTAT DE CLOTURE 35 035.97 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 et décide de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement soit 966.85 € en report

DELIBERATION N°155

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 22 355.34 €

RECETTES 25 189.86 €

RESULTAT REPORTE 966.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 19 769.69 €

RECETTES 19 627.44 €

RESULTAT REPORTE 35 035.97 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

BUDGET CIMETIERE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 65 657.37 €

RECETTES 65 657.37 €

RESULTAT REPORTE – 153.02 €

SOLDE D'EXCECUTION – 153.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 63 457.38 €

RECETTES 65 637.37 €

RESULTAT REPORTE 65 657.37 €

SOLDE D'EXECUTION – 63 610.40

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 et procède à l'affectation de résultat de fonctionnement de – 153.02 en report

DELIBERATION N°156

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 125 014.76 €

RESULTAT REPORTE 153.02 €

RECETTES 125 167.78 E

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 61 557.38 €

RESULTAT REPORTE 63 457.38 €

RECETTES 125 014.76

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016

QUESTIONS DIVERSES.

INTERVENTION DE MME AUGUSTA MAUREL

Madame MAUREL souhaite connaître les biens destinés à la vente. Monsieur CALMET lui indique qu'il s'agit notamment de la maison « Laserre » et de la maison cantonnière quartier Saint Laurent.